



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lieux de vie et d'accueil

Question écrite n° 10676

Texte de la question

M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'absence de reconnaissance juridique des lieux d'accueil-lieux de vie qui, aux côtés des familles d'accueil traditionnelles et des institutions, accueillent des jeunes en situation difficile. Depuis de nombreuses années, un projet de reconnaissance juridique nationale de ces établissements est à l'étude. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière, notamment si elle envisage de répondre favorablement à cette question à l'occasion du projet de loi sur l'exclusion actuellement en préparation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'absence de reconnaissance juridique des lieux d'accès - lieux de vie, qui, aux côtés des familles d'accueil traditionnelles et des institutions, accueillent des jeunes en situation difficile. A la suite des travaux d'un groupe de réflexion interministériel mis en place par les services du ministère, auquel ont été associés les principaux réseaux de lieux de vie et d'accueil, et, dans le cadre du projet de réforme de la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, il est proposé de donner une définition légale de ces structures d'accueil non traditionnelles. Cette inscription des lieux de vie et d'accueil dans la loi les distinguerait, d'une part, des établissements et services sociaux et médico-sociaux de droit commun et, d'autre part, des dispositifs d'accueil familial relevant de la loi du 12 juillet 1992 sur les assistantes maternelles ou de la loi du 10 juillet 1989 relative à l'accueil familial des personnes âgées ou handicapées. Ces propositions seront examinées le moment venu à l'occasion de la présentation du projet de loi évoqué plus haut au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10676

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 984

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3291